

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-30

Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le jeudi dix octobre à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 4 octobre 2024 qui a été adressée par mail le 4 octobre 2024.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA, Céline COLAS (9)

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9

Date de convocation : 04/10/2024
Date de la publication en ligne : 16/07/2024

Secrétaire de séance : Yann ROTA

Objet : modification d'emploi

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2024 de l'agent faisant fonction de secrétaire générale de mairie il convient de modifier l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Au titre de la promotion interne (catégories B et C), la transformation du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service administratif, en un poste de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service administratif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire et de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 01/01/2025 sans toutefois pour l'instant supprimer le poste adjoint administratif.
- d'inscrire au budget (chapitre 012) les crédits correspondants.

Ainsi délibéré le 10 octobre 2024, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2024-30 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Yann ROTA



Le Maire,
Isabelle TISSOT

